

AFFAIRE N° 19. - Aménagement du Stade de la Redoute - Demande de subvention pour l'achat d'un bac de réception de saut à la perche et de l'éclairage de ce stade.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de l'aménagement du Stade de la Redoute, la Municipalité de Saint-Denis a déjà envisagé l'édification de nombreux plateaux et terrains de sports.

Pourtant du point de vue de l'équipement, un gros effort reste encore à faire. Ainsi le sautoir à la perche n'est pourvu d'aucun bac de réception, ce qui rend pratiquement impossible le franchissement de la barre à plus d' 1,50 m.

En outre, il serait bon de prévoir également l'éclairage de ce stade, ce qui pourrait permettre la réalisation des matches et des entraînements en nocturne.

Les services de la Jeunesse et des Sports contactés à ce sujet seraient disposés à nous les financer.

Je vous demanderai, en conséquence, de m'autoriser à solliciter de ces services une subvention de 85 % du montant des détails estimatifs établis par l'architecte.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. RIVIERE. - Monsieur le Maire, je suis tout à fait d'accord pour demander une subvention pour l'éclairage du Stade de la Redoute. Cela permettra aux jeunes de s'entraîner la nuit, puisque, bien souvent, ils quittent leur travail à 18 H 00. Qu'il me soit permis, toutefois, de faire une suggestion : l'année dernière, le Stade de la Redoute a rapporté à la Commune la somme de 1 700 000, soit 10 % des recettes de la Ligue de Foot-Ball qui a donc gagné 17 000 000. Je voudrais, que, dans la révision du prochain contrat avec la Ligue, il soit spécifié que, lorsque des équipes étrangères viennent à la Réunion elles jouent, au moins un match sur trois, sur le Stade de la Redoute. Cela nous permettrait de couvrir un peu nos débours d'une part, et d'autre part, donnerait aux jeunes une leçon visuelle de foot-ball, et les inciterait, peut-être, à pratiquer un peu plus le ballon rond.

LE MAIRE. - C'est une excellente suggestion, et nous verrons s'il est possible d'inclure cette clause dans le contrat avec la Ligue de Foot-Ball, lors de sa révision.

M. RIVIERE. - Monsieur le Maire, je vous remercie.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Saint-Denis, le 7 Janvier 1971  
Le Maire  
Le Secrétaire Général pour les Affaires  
Economiques - Signé: H. L. L. L.  
Son copie certifiée conforme  
Le Directeur des Affaires Financières  
Ch. Van Der Meer